

# AVONS-NOUS LE CHOIX ?

# OUI

Lundi 30 Octobre 2017

## Déjà avant l'été, la CGT avait identifié la nocivité des projets concernant **UNE NOUVELLE RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL.**

**DURANT L'ÉTÉ, LES CRAINTES SE SONT PRÉCISÉES :** Simulacre de discussions avec les syndicats, aucun texte ne leur a été remis, aucune proposition syndicale n'a été prise en compte. Pourtant la CGT a bien proposé un texte complet de réécriture du droit social pour un Code du travail du 21<sup>ème</sup> siècle !

**À LA RENTRÉE, LES CRAINTES SE SONT CONFIRMÉES :** Vote d'une Loi d'habilitation pour permettre au gouvernement d'agir par « Ordonnances », c'est-à-dire sans débats parlementaires ni citoyens... La loi donne une véritable « carte blanche » au gouvernement qui remet en cause 120 ans de conquies sociaux, pour la plus grande satisfaction du patronat et du MEDEF qui n'en attendaient pas tant !

**LA CGT VEUT CONTRAINDRE À D'AUTRES CHOIX :** Par le retrait des ordonnances et pour un véritable Code du travail du 21<sup>ème</sup> siècle, plus protecteur pour les salariés et plus exigeant pour les entreprises. La CGT appelle donc à la mobilisation sociale.

**LE 12 SEPTEMBRE** fut une première étape de mobilisation, **à l'appel de la CGT, SOLIDAIRES et la FSU.** Elle a été suivie d'une seconde.

**LE 21 SEPTEMBRE,** à la veille de la réunion du Conseil des ministres qui a validé les ordonnances...

**LE 25 SEPTEMBRE, à l'appel de la CGT et FO,** les routiers se sont mobilisés et leur lutte a permis d'obtenir des avancées notables, comme quoi la lutte, ça paie !

**LE 28 SEPTEMBRE,** les retraités, **à l'appel de 9 organisations dont la CGT,** ont été aussi dans l'action pour l'augmentation des pensions et des minima sociaux,

**LE 10 OCTOBRE,** les agents de la Fonction Publique, **à l'appel de la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU, FO, la CFTC et SOLIDAIRES,** se sont eux aussi mobilisés pour leur pouvoir d'achat et contre les régressions sociales.

**LE 19 OCTOBRE, la CGT appelle** à de nouvelles manifestations sur tout le territoire. Les routiers nous ont prouvés qu'on pouvait mettre en échec ces ordonnances. Ils ont gagné l'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base.

**PARTOUT EN FRANCE** des mobilisations ont lieu, elles portent des revendications différentes, mais toutes s'inscrivent dans le refus de la régression sociale et des droits des salariés ■

TOUS MOBILISÉS  
**16**  
#NOV.

Les ordonnances,  
ça va changer quoi concrètement

## À LA RATP ?

### QUELQUES EXEMPLES :

- **DISPARITION** des CHSCT, des CDEP et des DP !
- **FRACTIONNEMENT** possible des 11h de coupure entre deux journées de travail !
- **PAR UN SIMPLE ACCORD** d'entreprise, celui-ci pourra baisser nos salaires, augmenter le temps de travail, réduire le paiement du TC !
- **REFUSER** de s'inscrire dans un accord d'entreprise qui pourtant aura remis en cause vos acquis, sera un motif de licenciement !
- **DIVISION PAR DEUX** du nombre de vos représentants du personnel !

**La liste est malheureusement encore longue.**

**Il y a dans cette loi scélérate toutes les raisons de s'y opposer !**



## LE 16 NOVEMBRE À LA RATP, Agissons contre la régression sociale !

Dans le climat national de régression sociale, la RATP n'est pas en reste ! Les dossiers se multiplient qui, tous, s'inscrivent dans une réduction des droits pour les salariés, voire une diminution importante de leur pouvoir d'achat !

**AUGMENTATION DE LA CSG SANS COMPENSATION**, c'est 1,7 % de salaire en moins pour les salariés et les retraités de la RATP... La CGT, avec l'UNSA, SUD et la CFE-CGC a interpellé le gouvernement afin qu'un dispositif de compensation se mette en place à la RATP, à l'image de ce qui sera mis en place pour l'ensemble des salariés de notre Pays. Mobilisons-nous à la RATP pour exiger la mise en place d'un tel dispositif et aussi pour l'augmentation des salaires !

**ABAISSMENT DES DROITS À CONGÉS « ENFANTS MALADES »** au prétexte de l'égalité entre les femmes et les hommes, un comble ! Agissons pour imposer l'élargissement des droits aux hommes, sans diminution de ceux existants aujourd'hui !

**FRAGILISATION DE NOTRE RÉGIME SPÉCIAL « MALADIE » DE PROTECTION SOCIALE** par la mise en place de la Mutuelle Solidaire Agricole (MSA) au sein de la CCAS... Une nouvelle fragilisation de notre régime, dans la continuité de l'externalisation des prestations familiales...

**MÊME MÉTIER, MÊMES CONTRAINTES... MAIS PAS LES MÊMES DROITS À RETRAITE**, arrêtons l'injustice ! Depuis 2009, les agents continuent à bénéficier des tableaux de retraites S, A et B. Pour autant, ils ne bénéficient plus des bonifications d'années permettant un départ dès 50 ou 55 ans à taux plein. Ajoutez à ça la décote et tout départ dès 50 ou 55 ans est impossible. Pourtant, nous subissons tous les mêmes contraintes de service public, nous devrions tous bénéficier des « bonifications », c'est une question de justice sociale !

**L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE**, gagner un socle social de haut niveau pour les transports en Ile de France, contre le dumping social ! Sous couvert d'ouverture à la concurrence, la pression est mise sur nos conditions de travail, cela va se renforcer et aller jusqu'à une remise en cause de notre Statut du personnel et des accords « temps de travail »... La concurrence n'est pas inéluctable, nous pouvons, par notre action collective, imposer d'autres choix ! Et si la concurrence a tout de même lieu, hors de question que nos conditions de travail et nos acquis soient sacrifiés sur l'autel du libéralisme économique !

“

LE 16 NOVEMBRE,  
AVEC LA CGT-RATP,  
AGISSEZ, MOBILISEZ-VOUS !  
**RENDEZ-VOUS À 10H00  
AU SIÈGE DE LA RATP !**



Préavis 24h dispo sur [www.cgt-ratp.fr](http://www.cgt-ratp.fr)